

## *Pour une France une et plurielle<sup>1</sup>*

Pierre Klein

*Nous le savons bien, la France ne pourra pas faire l'économie d'un aggiornamento, d'une remise en question de son modèle républicain, d'une mise à jour d'un certain nombre de concepts et de sa Constitution et qu'elle devra s'imposer d'importantes révisions avant de vouloir les obtenir des autres, s'agissant notamment de la conception de la nation et de l'État et de leurs rapports. En premier lieu, il s'agit d'opérer un recentrage sur la nation contractuelle permettant une dissociation de la nationalité et de la citoyenneté, de la culture politique et de la culture majoritaire. Autrement dit, il s'agit de sortir du nationalisme, de rompre avec la conception par trop ethnocentrée de la nation, d'en finir avec l'idée qui veut que ce soit le nationalisme qui crée la nation et de (re)positiver la nation politique et juridique. Il s'agit de passer de l'union dans l'uniformité à l'union dans la diversité en ouvrant la nation (culturelle) et la citoyenneté à la pluralité. Il s'agit de passer du déni linguistique et culturel à la prise en compte par l'État des identités culturelles, qui sont des identités de France.*

La logique du modèle républicain, confondant État et nation, a en substance abouti à la mise en place d'un système de gouvernement centralisé et d'une uniformisation linguistique au profit de la culture majoritaire ou dominante. Ce modèle a évidemment été appliqué à l'Alsace et aux Alsaciens (à beaucoup d'autres aussi), qui se sont vus imposer un modèle linguistique et culturel, qui n'était pas le leur, celui du monolinguisme. Bien entendu, il fallait faire accéder tous les Alsaciens à la langue et à la culture française, mais pas au prix du rejet de leur personnalité ; alors que les Droits de l'Homme garantissent, en particulier, l'intégrité linguistique et culturelle de toute personne. Autrement dit, c'est au niveau de l'holocauste de l'identité et de la différence, du refoulement imposé, du Français je veux Alsacien ne puis, l'un serait forcément incompatible avec l'autre, du déchirement entre ce qui est et ce qui doit être, que se situe le crime. Le meilleur, c'est encore que l'on veut nous faire croire, maintenant que le mal est fait, que tout cela est né d'un mouvement naturel, d'une sorte de renoncement collectif, d'une commune résignation, d'une complicité rédemptrice et que, grand Dieu, il n'y a jamais eu en Alsace de mesures coercitives et répressives, pas de générations sacrifiées, pas d'interdits linguistiques, pas de punitions à l'école, pas d'éviction de la langue régionale de la vie sociale, scolaire, administrative... ni donc d'épuration linguistique et culturelle et que, maintenant que le combat est gagné et que les Alsaciens sont tous francophones et de plus en plus monolingues, il n'y a pas à revenir sur ce qui n'a pas lieu d'être, le bilinguisme base du plurilinguisme et de la pluriculturalité. Tout ne serait que consentement, angélisme et béatitude.

Et d'aucuns voudraient nous faire croire que l'imposition de la culture majoritaire ou dominante et monolingue a été, est le prix à payer pour garantir l'accès de tous à l'équité, que l'État-nation reste le seul garant des libertés individuelles face aux particularismes, qui ne sont que des causes de divisions et des facteurs de régression culturelle, et que la reconnaissance des identités culturelles est incompatible avec le principe de la liberté. Les mêmes voudraient aussi nous faire croire que rien n'a changé, que les nouveaux chantiers dans lesquels la nation s'investit, construction européenne, village planétaire, anciennes migrations et nouveaux brassages de population et leurs problèmes d'intégration/exclusion, écologie, statut de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, de la Corse et la décentralisation en général... n'entraînent pas de profonds changements. Que le monde à venir pourra encore être contenu sur le plan politique, économique, linguistique et culturel dans les seules limites de l'État-nation et régenté par lui seul. Que l'Etat et la nation, la culture politique et la culture majoritaire doivent à tout jamais

---

<sup>1</sup> Extrait de Raisons d'Alsace, Pierre Klein, Editions Jérôme Do Bentzinger, Colmar, 2001

rester confondus. Que nous n'entrons pas dans l'ère de la diversité, des identités plurielles, cosmopolites, des nécessaires articulations entre enracinement et ouverture, entre union et diversité, des enchevêtrements culturels, des entités infra, supra et transnationales, de la citoyenneté multiple...

Il faut croire en la nation, parce qu'elle crée du ciment social, du vivre ensemble. D'abord en la nation politique et juridique constituée par la souveraineté populaire et fondée sur la volonté de partager des solidarités et sur l'adhésion à des principes de droit et de justice sociale et reposant, en premier lieu, sur le contrat civique et social. Il faut aussi croire en la nation culturelle. Il convient, néanmoins, de sortir du vieux schéma, un État, un territoire, une langue, une histoire, une culture... d'une trop grande confusion entre les deux types de nations, et d'une certaine survalorisation de la nation culturelle par rapport à la nation politique et juridique, c'est-à-dire d'une certaine forme d'ethnisme et de communautarisme et, pour tout dire, de nationalisme, présentées comme autant de conditions nécessaires à l'intégrité et à la survie de la nation prétendument menacée. Il ne peut bien entendu être question de diviser l'identité nationale, mais il convient de l'ouvrir à la pluralité, à travers la reconnaissance et la gestion de la diversité, la reconstitution et l'élargissement des appartenances secondaires et multiples, véritablement capables d'intégrer, de fournir des repères, de créer des liens et de gérer les conflits entre la différence et l'appartenance commune, à travers aussi la multilinguïté de la vie civile et culturelle, passant en particulier par un statut pour les langues régionales leur assurant une existence dans le domaine collectif de la société et levant tous les interdits et la prise en compte par la loi fondamentale du droit à la différence et de la diversité linguistique et culturelle françaises... Tout ceci, non pas dans le cadre de discriminations positives devant être réservées à tel groupe ou à telle communauté, ce qui à terme favoriserait en retour l'ethnisme et le communautarisme, mais, à toute chose égale droits égaux, dans celui de l'intégration par la nation de toutes ses composantes. A charge pour elle de réunir ce qui est et doit rester commun, mais aussi ce qui est particulier et, ce faisant, de construire sa propre pluralité et l'union dans la diversité.

Croire en la nation, c'est aussi croire en la citoyenneté. Cependant, la citoyenneté nationale datant du XIX<sup>ème</sup> siècle, installant le simple vivre ensemble républicain et fusionnant citoyenneté et nationalité est aujourd'hui remise en question par l'affirmation de plus en plus forte et prégnante d'autres formes de vivre ensemble et de participation citoyenne, comme le partage horizontal et vertical des pouvoirs placé en relation dialectique avec la crise de l'État-nation, comme l'extension des champs d'application des solidarités générée notamment par la mondialisation et comme le vécu de la désormais incontournable diversité au travers de la transculturalité ou de la pluriculturalité. Pour ce faire, il convient de sortir d'une association trop étroite entre la nationalité et la citoyenneté et d'ouvrir cette dernière à l'universalité.

En somme, pour que la France puisse accueillir la diversité, (re)construire son unité dans la diversité et s'inscrire pleinement dans les unions dans la diversité à venir, notamment celle européenne, il devient nécessaire pour elle de remettre en question un certain conservatisme conceptuel et certaines pratiques institutionnelles. En premier lieu, il faudrait différencier l'État et la nation, parce que l'un et l'autre ne recouvrent pas les mêmes réalités (le premier renvoie à une notion de pouvoir et de territoire, la seconde à une dimension éthique et culturelle). Cette différenciation en introduirait d'autres, entre la nationalité (qui signifie appartenance juridique à un État et appartenance culturelle à une nation) et la citoyenneté (qui signifie participation à la vie de la cité), entre l'identité culturelle et l'identité politique et entre la culture majoritaire ou dominante et la culture politique, les unes étant à mettre en relation avec un sentiment d'appartenance et les autres avec un statut ou ensemble de droits et de devoirs. Toutes ces différenciations permettraient une recentration sur la nation politique et juridique et une superposition de la nation politique à la nation culturelle, tout en préservant leur relation de réciproque fécondation, parce que toute identité culturelle doit être inscrite dans des valeurs

universelles de droit, de justice et de solidarité et toute identité politique doit être adaptée à un environnement culturel.

De telle sorte, la nationalité pourrait définir l'appartenance à la nation politique et juridique (seraient des nationaux tous ceux qui adhèrent au contrat civique et social et qui se soumettraient à la *violence légitime* de l'État chargé de faire respecter leurs engagements). De telle sorte aussi, la citoyenneté pourrait élargir l'espace de son exercice, s'impliquer dans de nouvelles identifications et prendre sa part dans la cité universelle (le citoyen ne serait pas seulement un acteur et un ressortissant de l'État, il serait aussi citoyen du... monde, de la cité universelle). De telle sorte enfin, la nation culturelle pourrait s'ouvrir à la pluralité par une intégration de toutes ses composantes, avant tout parce qu'elles créent des appartenances, de l'identité, du lien social et de la civilité, de toutes les identités culturelles qui s'inscrivent dans les valeurs universelles de droit, de liberté et de justice. Ce faisant, la nation culturelle gagnerait en sens, en consistance et en importance.

Cette véritable révolution ne saurait cependant se produire sans que la pluralité de la nation culturelle et l'universalité de la citoyenneté soient pensées, reconnues et gérées par le plus grand nombre, sans que soit effectué un travail sur les représentations mentales à la faveur d'une enculturation, d'une socialisation conduite, en premier lieu, par les institutions qui en sont habituellement chargées.

Il faut encore que le débat sur les cultures autres ou minoritaires ne soit plus situé, comme c'est encore trop souvent le cas, au niveau d'un soi-disant archaïsme de ces cultures, de leur prétendue inadéquation avec les idéaux démocratiques et libéraux ou leur impossible articulation avec l'universel et, pire encore, de ce que serait leur propension à diviser la nation et à faire resurgir des traditions ethniques ou tribales, mais qu'il soit situé au niveau de la compétence culturelle de l'État et de la reconnaissance publique qui doivent être accordées à ces cultures, qu'elles soient régionales, immigrées ou catégorielles.

La question centrale n'est pas celle du passage d'un État-nation à un État multinational, mais celle de la reconnaissance par l'État de la nation dans toutes ses cultures, de la pluralité de la nation. PK